

Rougegoutte

Info



Joyeuses

Fêtes

de fin

d'année



Décembre 2020

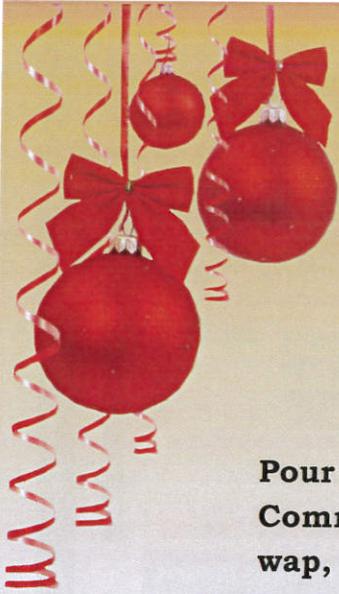


Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte

☎ 03 84 27 12 67

☎ 03 84 29 59 75

✉ mairie-rougegoutte@orange.fr Site : www.rougegoutte.fr



Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis,

Les uns et les autres, nous avons tous vécu une année extrêmement difficile en raison de **la pandémie contre laquelle il importe, à tout prix et en permanence, de lutter en respectant les consignes et les gestes barrières !**

Toujours protégez-vous et prenez soin de vous ! Nous sommes et serons toujours attentifs et à votre écoute pour apporter les aides souhaitées et attendues.

Pour rester bien informés, au quotidien, consultez le site internet de la Commune, téléchargez, si vous ne l'avez pas encore fait, l'application Illiwap, et rendez-vous aussi sur la page Facebook « Rougegout'Info ».

Le 15 mars 2020, juste avant le premier confinement, vous avez été appelés à voter pour les élections municipales ; **nous remercions les électeurs qui courageusement ont osé venir dans le bureau de vote et qui nous ont apporté leur confiance.**

Pour limiter les contaminations, il a fallu attendre le 28 mai pour installer le nouveau Conseil Municipal et le 22 juillet pour voter le budget !...

Voilà une année très compliquée, qui a conduit à l'annulation de toutes les manifestations et donc, aussi des rencontres... **Demeurons pourtant positifs en gardant l'espérance de jours meilleurs qui ne manqueront pas d'arriver !**

Le deuxième semestre 2020 a connu une activité intense : **les plans de relance décrets par l'Etat, avec d'importantes subventions, nous ont permis, avec 79,18 % de subventions, de nous orienter sur la réfection de l'ancien presbytère, devenue une nécessité, pour sauver ce patrimoine historique...**

... **Notre Commune dispose aussi d'un atout considérable** : de nombreux bénévoles savent se rendre toujours disponibles pour travailler activement au profit de notre village en accomplissant de multiples tâches ! **Sans eux et sans l'intense activité associative, notre Commune ne serait pas ce qu'elle est ! Sachons remercier et reconnaître les grands mérites de celles et ceux qui n'hésitent jamais à s'investir pleinement pour que Rougegoutte soit vivant, beau, décoré, propre et accueillant.** Il en résulte, bien sûr, une pression foncière : beaucoup de personnes souhaitent ou souhaiteraient habiter dans notre Commune...

Rougegouttoises, Rougegouttois, Cher Amis, au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, dans l'intimité familiale, avec le respect des gestes barrières et de toutes les recommandations.

Pour 2021, malgré les jours sombres qui s'annoncent encore, **je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une bonne santé, de grandes joies familiales, de la tendresse, des réussites personnelles, professionnelles, la volonté et le courage de lutter toujours pour assurer, au mieux, une vie heureuse !**

Bien à vous et avec toute mon amitié.

Le Maire,
Guy MICLO



SOMMAIRE

Nouvelle équipe municipale en place	1
Délégués Syndicats & Divers	1
Délégués aux commissions communales	2
Délégués aux commissions communautaires	2
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	3
Organisation de l'équipe administrative de la mairie	4
Travaux	4
Point d'étape sur les travaux de l'ancienne Maison Curiale	4
Clocher de l'église	7
Mur du cimetière	8
Travaux en forêt & affouage	8
Assainissement Chemin du Quet	9
Travaux à l'école	9
Travaux Rue du Commerce	9
Travaux divers	9
Urbanisme	9
Demandes de subventions pour 2021	10
Citoyenneté/ Sécurité	10
Dispositif de participation citoyenne	10
Informations diverses ~ vie communale	13
Jeunesse	15
Scolaire	15
Conseil Municipal des jeunes	15
Le recensement des jeunes	15

NOS COMMERCES : NE LES OUBLIONS PAS !

⇒ **Le Restaurant COULEURS NATURE** vous propose des menus à emporter ; n'oubliez pas de commander en téléphonant au **03.84.36.90.27**

⇒ **La Boulangerie pâtisserie épicerie CLERC** : ouvert tous les jours de 7 h à 12 h 45 et de 16 h 30 à 19 h 15. Tel **03.84.27.11.71**

⇒ **et tous les artisans et PME de notre Commune**

NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE EN PLACE

MICLO Guy	Maire	
PERREZ Patrick	1^{er} Adjoint	Chargé de l'entretien général et des chemins ruraux, maintenance des bâtiments, maintien de la propreté, forêt, divagation des animaux...
KARLE Jean	2^{ème} Adjoint	Chargé de la sécurité routière, révision et suivi de tous les contrats et conventions, maintenance et entretiens des véhicules, chargé de la vie associative...
HECK Isabelle	3^{ème} Adjoint	Chargée des personnes vulnérables ; de la préparation des salles, de l'intendance, de la coordination avec les associations pour les animations locales et communales...
GALLAND Nicolas	4^{ème} Adjoint	Chargé des travaux en relation avec le Maire, de la maintenance de l'éclairage public, de l'électricité, du gaz et du téléphone, de la maintenance courante des bâtiments communaux, de l'horloge de l'église...

DÉLÉGUÉS SYNDICATS & DIVERS

Structures	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes des Vosges du Sud	Guy MICLO Patrick PERREZ	
Syndicat des eaux	Guy MICLO Florent MONCHABLON	Nicolas GALLAND
Syndicat de la Piscine d'Etueffont	Carole BERJON	Jean KARLE
Syndicat de construction du Collège de Giromagny	Sylvain HEIDET Jean KARLE	
Syndicat de la Fourrière	Patrick PERREZ	Jean KARLE
Syndicat Territoire d'énergie 90	Sylvain HEIDET Nicolas GALLAND	Isabelle HECK Nicolas CHARNOT
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Carole BERJON	Guy MICLO
Service de repas à domicile	Pascale COURBOT-BRYCHE	Isabelle HECK
Service de soins à domicile	Mélanie BLEICHER	Laure ORSAT
Asso. Communes forestières	Nicolas CHARNOT	Patrick PERREZ
Route des villages fleuris	Isabelle HECK	Alexanne CANAL
Club des sentiers vosgiens	Carole BERJON	
Asso. Culturelle A.C.V.	Guy MICLO	
Comité des fêtes	Isabelle HECK	
Correspondant Défense	Florent MONCHABLON	
Correspondant Sécurité Routière	Florent MONCHABLON	
Correspondant CNAS	Sylvain HEIDET	

DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions	Membres	
Appel d'offres Président : Guy MICLO	Nicolas GALLAND Jean KARLE Florent MONCHABLON	Suppléants : Nicolas CHARNOT Isabelle HECK Patrick PERREZ
Finances – Economie	L'ensemble du Conseil Municipal	
Travaux	Guy MICLO Patrick PERREZ Nicolas GALLAND	Nicolas CHARNOT Sylvain HEIDET
Urbanisme – Habitat	Guy MICLO Patrick PERREZ	Nicolas GALLAND Carole BERJON
Développement économique et économie touristique	Guy MICLO Jean KARLE Isabelle HECK	Mélanie BLEICHER Nicolas CHARNOT
Forêt – Agriculture – Environnement	Guy MICLO Patrick PERREZ Nicolas GALLAND Carole BERJON	Nicolas CHARNOT Quentin GUYOD Sylvain HEIDET Laure ORSAT
Suivi des affaires scolaires et périscolaires	Guy MICLO Patrick PERREZ Isabelle HECK Mélanie BLEICHER	Alexanne CANAL Pascale COURBOT-BRYCHE Laure ORSAT
Vie communale et associative – Informations et communication	Guy MICLO Jean KARLE Isabelle HECK	Mélanie BLEICHER Alexanne CANAL Pascale COURBOT-BRYCHE
Actions en direction des jeunes de la Commune C.M.J et C.M.A	Guy MICLO Patrick PERREZ Isabelle HECK	Mélanie BLEICHER Alexanne CANAL Florent MONCHABLON
Actions en direction des aînés : accompagnement des personnes en situation d'isolement	Guy MICLO Jean KARLE	Isabelle HECK Pascale COURBOT-BRYCHE
Commission de contrôle des listes électorales	Nicolas CHARNOT	

DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Commissions	Membres	
CLECT	Titulaire : Guy MICLO Suppléant : Patrick PERREZ	
PLUI	Guy MICLO Carole BERJON	Jean KARLE Patrick PERREZ
GEMAPI	Patrick PERREZ Quentin GUYOD	Guy MICLO
Environnement/OM	Isabelle HECK	
Assainissement, services techniques et bâtiments	Nicolas GALLAND	

Culture	Laure ORSAT
Affaires scolaires, périscolaires et extra scolaires	Patrick PERREZ Mélanie BLEICHER
Tourisme, Opération Grand Site et marché du terroir	Isabelle HECK
Petite enfance	Alexanne CANAL Isabelle HECK
Comité consultatif : Vie associative	Raymond VIENNOT
Comité consultatif : Communication	Mélanie BLEICHER
Commission Finances	
Commission économie	
Commission mutualisation	Guy MICLO

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

À l'issue des élections municipales, la CCID doit être renouvelée intégralement même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID. La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales) (*source : www.collectivites-locales.gouv.fr*)

Membres désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Le Maire préside cette commission.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme Françoise BETOULLE	Mme Brigitte BESCOND
Mme Marie-Claire BOSSEZ	Mme Monique HELLE
Mme Monique CANAL	Mr François HOFFMANN
Mr Christian HUMBERT	Mr Christian MACHET
Mr Claude SCHWALM	Mme Huguette RAUSHER
Mr Michel TEREBUS	Mr Raymond VIENNOT

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DE LA MAIRIE

Jocelyne Groboillot, Secrétaire de Mairie, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre dernier.

En attendant le recrutement de sa remplaçante, **Maëlle GUYOT sur un poste d'adjoint administratif à 10 heures hebdomadaires**, Marie-Thérèse Demeusy a été mise à disposition par la Mairie de Giromagny pour effectuer les tâches comptables à raison de 10 heures hebdomadaires jusqu'au 30 novembre 2020. Sa mise à disposition est renouvelée du 1^{er} décembre au 26 février 2021 pour des missions de rangement, de pré-archivage et de secrétariat divers.

La Commune a également adhéré au service de remplacement du Centre de Gestion et a fait appel ponctuellement à la secrétaire itinérante.

Maëlle GUYOT a été recrutée en tant que titulaire sur un poste d'adjoint administratif au 1^{er} décembre 2020.

En parallèle Nathalie POUILLET, adjoint administratif titulaire à 28 heures hebdomadaire a vu son temps de travail augmenté à 35 heures hebdomadaires : elle effectue les 7 heures supplémentaires au Secrétariat de l'Ecole de Musique (mise à disposition par la Mairie) suite au départ de Corinne Gillet au Syndicat des Eaux de Giromagny.

Une réattribution des rôles de chaque agent administratif a été établie et répartie de la façon suivante :

Nathalie POUILLET = secrétariat général, accueil du public, état-civil, urbanisme, manifestations, communication, cimetière, recensement, régie communale, etc...

Maëlle GUYOT = tâches comptables, élections et suivi des conseils municipaux.

Renouvellement d'un CUI au service technique

Le CUI de Jean-Michel CRELIER a été renouvelé jusqu'au 18 mars 2021.

TRAVAUX

POINT D'ETAPE SUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE MAISON CURIALE

1. Histoire de ce bâtiment

Le presbytère initial a été construit en 1697 au pied de l'église (bâtiment aujourd'hui appartenant à la boulangerie-épicerie CLERC). Cette maison curiale fut en effet vendue en 1798, après la Révolution Française, comme bien national, au profit du gouvernement. Un nouveau presbytère fut alors construit, sous le règne de Louis XVIII, en 1817, à destination des prêtres de la paroisse de Rougegoutte-Vescemont.

Ce bien, situé au 9 rue de l'église, était depuis sa création, en indivision : 1/5 pour Vescemont et 4/5 pour Rougegoutte. Le 29 juin 1990, la Commune de Rougegoutte a acquis le cinquième détenu par la commune de Vescemont.

2. Descriptif de ce bâtiment

Depuis le départ du dernier curé de la paroisse de Rougegoutte/Vescemont en 1998, ce bâtiment regroupe le monde associatif qui concourt à l'animation de la Commune et **un espace festif au rez-de-chaussée, avec cuisine, salle à manger, toilettes, salle de jeux, est loué par des particuliers tous les week-ends pour des rencontres familiales, pour des journées et soirées festives.**

Depuis 2002 la Commune a acquis une licence IV affectée à ce bâtiment qui permet l'ouverture d'un bistrot 3 à 4 fois par an.

Les espaces garages, au rez-de-chaussée également, sont utilisés pour des rangements de matériels et chapiteaux associatifs.

Au premier étage sont dispensés des cours d'enseignement musical dans l'ancienne salle de catéchisme d'une part et d'autre part un espace au 1^{er} étage est affecté à la réalisation des décors installés sur la Commune.

Au fil des ans, ce bâtiment historique est devenu extrêmement vétuste ; il doit faire l'objet aujourd'hui d'une importante réfection pour des raisons de sécurité, de fonctionnalité et de protection de ce patrimoine bâti.

3. Préparation des dossiers pour un financement optimal des travaux de réfection

Pour réussir ce projet de grande importance, **nous avons très activement travaillé pour des recherches de subventions** et nous avons travaillé parallèlement pour appréhender d'abord le financement de l'ensemble des réalisations. **Nous nous sommes engagés alors dans le cadre des aides possibles, permises par différents plans de relance de l'économie mises en place par l'Etat, la Région Bourgogne/Franche-Comté et le Conseil Départemental.**

Simultanément, **nous nous sommes entourés de plusieurs bureaux d'études** : maître d'œuvre, coordonnateur de sécurité, CT APAVE, thermicien avec audit énergétique, étude thermique réglementaire, bureau d'études fluides, tests d'infiltrométrie. Sans ces études en effet, nous ne pouvions pas obtenir de subventions : **toutes les préconisations des bureaux d'études doivent permettre d'atteindre le niveau BBC Rénovation.**

⇒ **Le coût de l'ensemble de ces bureaux d'études s'élève à 31.664,16 € HT (37.996,99 € TTC).**

4. Préparations et lancements de deux marchés

a. 1^{ère} phase = Premier marché pour la réfection de la toiture

L'isolation et la réfection de la toiture ainsi que l'isolation du pignon est avaient été décidées par le Conseil Municipal en 2019. Dès le printemps 2020, nous avons lancé le marché ; les 4 offres parvenues en Mairie, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis, **le 02 juillet 2020 : l'entreprise la mieux-disante a été retenue : l'entreprise MOREL pour un montant de 45.689,10 € HT (55.042,92 € TTC).**

Les travaux ont commencé à la fin du mois de septembre 2020 ; ils se sont terminés et **les factures sont toutes payées : montant 55.042,92 € TTC.**

b. 2^{ème} phase = Second marché pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment de l'ancien presbytère

Le second marché a été décidé en raison de l'annonce des plans de relance.

Les études se sont prolongées du mois de mai 2020 à la fin du mois de juillet ; nous avons lancé le marché à la fin du mois de juillet 2020 pour la rénovation totale de ce bâtiment.

Le 07 septembre 2020, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis et a retenu le marché aux entreprises pour chaque lot.

Se sont ajoutés depuis cette date :

- 1) **des devis complémentaires** demandés pour le lot 1, le lot 4 et le lot 6 afin de répondre aux exigences demandées par la Région/Effilogis.
- 2) **la fourniture et pose de deux cuves à eau de 3.000 litres chacune** qui seront installées à l'arrière du bâtiment pour récupérer les eaux de pluie, avec raccordement du trop-plein sur le réseau eaux pluviales = coût 2.880 € TTC.
- 3) **la fourniture et pose de grands panneaux exigés par les financeurs :**
 - a. l'Etat
 - b. la Région
 - c. le Conseil Départemental.

En effet, tout au long de la réalisation de l'opération, le Maître d'ouvrage (la Commune) doit indiquer de façon visible et explicite la participation de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental, à cette opération de réfection de l'ancien presbytère, par une publicité appropriée :

RECAPITULATIF

N° lot	Travaux	Montant HT	Entreprises
Lot 1	Démolition, gros œuvre	12.430,79 €	Albizzati
Lot 2	Reprises des planchers, coursives	23.979,50 €	Morel
Lot 3	Menuiseries extérieures bois	48.670,21 €	Menuiserie Claude
Lot 4	Plâtrerie	45.543,64 €	SAS Curti
Lot 5	Peinture	29.560,30 €	SAS Curti
Lot 6	Menuiseries intérieures	11.539,96 €	Menuiserie Claude
Lot 7	Carrelage, faïences	1.826,90 €	Mirolo
Lot 8	Sanitaires, chauffage et VMC	25.822,80 €	MDTE
Lot 9	Electricité	9.163,70 €	Lenelec
Lot 10	Réfection des façades	39.793,17 €	Cabete
	Aléas du chantier	10.000,00 €	

Coût total de ce deuxième marché = 258.330,96 € HT (309.997,16 € TTC)

Coût total HT de ce projet : phase 1 & 2

- | | |
|---|-----------------|
| a) Bureaux d'études | 31.664,16 € HT |
| b) 1 ^{er} marché : toiture : entreprise MOREL | 45.689,10 € HT |
| c) 2 ^{ème} marché : rénovation de l'ensemble du bâtiment | 258.330,96 € HT |

335.684,23 € HT

Les subventions

c. **Etat/DSIL** : les travaux de rénovation de l'ancienne maison curiale ont été retenus par le Préfet de Région Bourgogne/Franche-Comté, sur la proposition du Préfet du Territoire de Belfort **pour un montant DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) **exceptionnel de 125.075,94 € sur un coût prévisionnel de travaux HT de 335.684,23 €, soit un taux de 37,26 % de subvention par rapport au coût de l'opération.**

Cette subvention exceptionnelle résulte de la loi de finances du 30 juillet 2020, par laquelle le Gouvernement a décidé d'abonder la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour 2020 et 2021, d'un montant d'un milliard d'euros supplémentaires.

d. Conseil Régional, via EFFILOGIS

Nous avons pu, avec l'ensemble des bureaux d'études, satisfaire à toutes les exigences d'EFFILOGIS, lesquelles conditionnent un **taux de subvention de 30 %**, si toutes les **préconisations obligatoires**, qui permettent d'atteindre le niveau **BBC Rénovation**, sont réalisées : ce que nous avons fait.

En conséquence la subvention de la Région sera de **100.705,27 €**.

e. Plan de relance des entreprises mis en place par la Conseil Départemental

Nous avons aussi sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental en nous inscrivant dans ce plan de relance des entreprises.

Nous avons obtenu une subvention de 20.000 € du Conseil Départemental affectée à la réfection de la toiture de l'ancien presbytère et nous avons sollicité une deuxième subvention de 20.000 € pour les travaux d'isolation des plafonds, des rampants, d'un doublage isolant biosourcé et du remplacement des fenêtres.

En conséquence :

Total des subventions =

DSIL	125.075,94 €
Région EFFILOGIS	100.705,27 €
Conseil Départemental	20.000,00 €
Conseil Départemental	20.000,00 €

265.781,21 € de subvention pour 335.684,23 € HT de travaux soit 79,18 % du montant Hors Taxes de l'ensemble du projet de réfection de l'ancien presbytère

La prévision de l'autofinancement s'élèverait à 78.628,27 €.

	Dépenses	Recettes
Travaux	335.684,23 €	
Subventions		265.784,21 €
Autofinancement		69.903,02 €
TOTAL	335.684,23 €	335.684,23 €

CLOCHER DE L'ÉGLISE

- 1) L'entreprise MOREL est intervenue pour réparer les arêtières le lundi 24 août 2020 avec un devis de 2.559,60 € TTC ;
- 2) L'entreprise FROTEY est intervenue le mardi 25 août 2020 pour déposer l'ancien paratonnerre et installer le nouveau paratonnerre avec l'ensemble des dispositifs avec un devis de 7.406,40 € TTC.

MUR DU CIMETIÈRE

Après consultation, l'entreprise SARL PEREIRA DINIS a été retenue pour un montant de 39.999,00 € HT soit 47.998,80 € TTC. Une subvention nous a été accordée par le Conseil Départemental d'un montant de 19.999,50 € (50 % du montant HT de ces travaux).

Les travaux ont débuté la première semaine de décembre pour un achèvement prévu la 2^{ème} semaine de janvier 2021.

TRAVAUX EN FORÊT & AFFOUAGE

Fin 2019, la piste forestière de la Vaivre, très abîmée par le temps et inadaptée aux volumineux engins a été réalisée pour un coût de 57.915,36 € TTC et une subvention de 28.112,67 €.

Une barrière en interdit la circulation et les dépôts sauvages. Mais les parcelles communales de ce secteur ont aussi subi de grands bouleversements.

Les parcelles 3 et 4, plantées d'épicéas ont essuyé les attaques des scolytes et du vent ; la commune n'avait plus le choix : il a fallu tout faire exploiter, à des prix dérisoires (9€ /m3). Une énorme « coupe blanche » dénature la forêt ! Sur une surface de 0,5 ha, 530 châtaigniers du sud-ouest ont été plantés en début d'année 2020 dans le cadre de l'opération « îlots d'avenir » laquelle a été subventionnée par le CD90 à hauteur de 6.221,04 €.

La parcelle 5, située dans la forêt de la Vaivre, a atteint le cycle de coupe de régénération finale et les derniers gros chênes ont laissé place à un taillis où 5 affouagistes sont intervenus sur les houppiers (têtes d'arbres). Cet affouage devait se terminer avant le 15 avril pour favoriser la régénération naturelle de chêne. Malheureusement le confinement du 17/03 a bloqué 3 affouagistes et actuellement les lots n'ont pu être terminés. Le programme de nettoyage des layons prévus par l'ONF doit donc attendre !

La parcelle 7 a été délivrée à l'affouage fin septembre 2020. Le 14 octobre 2020 les 6 affouagistes ont tiré au sort leurs lots. L'exploitation de ces bois, pour des raisons de sécurité, a nécessité un arrêté d'interdiction de circulation sur le sentier contigu très fréquenté.

Mais qu'est-ce que l'affouage ? C'est une pratique ancestrale qui donne le droit aux habitants des communes forestières de solliciter un lot de bois de chauffage.

Le prix du stère est fixé par le Conseil Municipal, actuellement 11 euros le stère ; l'affouagiste doit habiter la Commune et ne peut revendre ce bois.

A partir du 15 décembre 2020 et jusqu'au 15 janvier 2021, les personnes résidant dans la commune et intéressées par un lot d'affouage sont invitées à s'inscrire à la Mairie, en envoyant un mail à mairie-rougegoutte@orange.fr

O.N.F = Destination des coupes de bois exercice 2021

Vente de coupes

- ① en bloc et sur pied : parcelles Oii (hêtre) Massif du Fayé
- ② en futaie affouagère parcelles 5a Forêt de la Vaivre (chêne, hêtre, charme)

ASSAINISSEMENT CHEMIN DU QUET

Les travaux d'installation du réseau d'assainissement collectif, entrepris par la CCVS, sont achevés.

Le raccordement au réseau d'assainissement est à réaliser OBLIGATOIREMENT au plus tard pour le 20 juillet 2022.

Avant de procéder aux travaux, il faut impérativement effectuer une demande de déversement UN MOIS AVANT d'effectuer le raccordement.

Le formulaire est disponible à la CCVS à Etueffont ou à l'adresse suivante :

<https://www.ccvosgesdusud.fr/ccpsv/demande-de-deversement.pdf>

TRAVAUX A L'ÉCOLE

- **Travaux électriques à l'école : changement luminaire / mise en conformité**
 - Changement des luminaires dans une classe maternelle. Coût = 702,32 € TTC
 - Réfection de l'armoire électrique. Coût = 850,92 € TTC
 - Remplacement d'une prise de courant et d'un interrupteur dans une salle de classe. Coût = 41,56 € TTC
 - Toilettes des personnels : remplacement d'un éclairage par détecteur de mouvement : 172,08 € TTC

TRAVAUX RUE DU COMMERCE

1) **ENEDIS** = Démontage de la cabine haute, construction d'un poste, mise en souterrain des réseaux depuis le n° 4 rue du Commerce et route de Vescemont jusqu'au n° 1. Ces travaux sont à la charge d'ENEDIS.

2) **SMTC** = construction d'un quai PMR. Les travaux, à la charge du SMTC, seront exécutés au printemps 2021.

TRAVAUX DIVERS

- 1) **Création de places de parking supplémentaires Rue des Peupliers** = une consultation d'entreprises est en cours.
- 2) **Réparation de l'enrochement des berges de la rivière « Rouge-Goutte »** au bas de la Rue du Bringard = dossier à traiter avec le service eau, environnement et forêt de la D.D.T. et la C.C.V.S. qui a la compétence GEMAPI.
- 3) **2^{ème} passage surélevé : commencés le 02 juin 2020, les travaux se sont achevés le 15 juin 2020.**

	Dépenses	Recettes
Travaux	17.153,52 €	
Subvention DETR		2.349,00 €
Subvention Conseil Départemental		2.000,00 €
Autofinancement		12.804,52 €
TOTAL	17.153,52 €	17.153,52 €

URBANISME

- 1) **Achat par la Commune de la parcelle AE 49 « Le Goussot »** de 4 ares 43 au prix de 100 € l'are.
- 2) **Projet de poursuite de la rue des Vergers jusqu'à la rue des écoles :**

Le Maire rappelle l'élaboration en cours du PLUI par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et la nécessité d'achever, dans les meilleurs délais, l'aménagement de ce secteur Goussot avec une prolongation de la viabilisation de la rue des Vergers jusqu'à la rue des écoles, comprenant également un cheminement piétonnier pour accéder au « Parking du Centre » (Mairie).

Après échanges, le Conseil Municipal

- ① mandate le Maire, pour qu'un projet soit élaboré ;
- ② autorise les consultations nécessaires pour le choix d'un géomètre.

3) **Modification de l'implantation du chemin rural sur la parcelle AL 14 au sommet de la rue du Bringard appartenant à une propriétaire privée :**

Le tracé du chemin rural existant sur la parcelle AL 14 ne correspond pas au chemin rural figurant sur le plan cadastral.

Une consultation est en cours pour choisir un géomètre qui fixera l'implantation de ce chemin rural avec l'accord du propriétaire de la parcelle AL 14, en relation avec les propriétaires des parcelles voisines et les « usagers » de ce chemin rural.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2021

1) **TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE**

- a) **Réfection de l'ancien presbytère** : Subvention de 20.000 € demandée au Conseil Départemental pour 2021 dans la cadre du Plan de Relance « Territoire engagé et solidaire ».
- b) **Salle communale de la Cité** : remplacement de la chaudière fuel actuelle par une chaudière gaz.
- c) **Maisonnette 1 impasse des étangs** :
 - ☞ Réfection et isolation de la toiture
 - ☞ Changement des fenêtres

Subventions demandées =

- ☞ **Au Conseil Départemental**
- ☞ **Etat DSIL**
- ☞ **Territoire d'Energie 90**
- ☞ **Conseil Régional**

2) **TRAVAUX DE VOIRIE**

- a) **Réalisation de places de parking supplémentaires Rue des Peupliers**
- b) **Soutènement de la rue du Bringard** : réparation des enrochements de la berge.

Subvention demandée =

- ☞ **Préfecture : DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).**
- ☞ **Région**

CITOYENNETÉ/ SECURITÉ

DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin que les habitants vivent toujours dans un climat serein et de confiance dans notre commune, nous avons renouvelé le dispositif de participation citoyenne pour la période 2020/2026. L'objectif de ce groupe est de pouvoir réagir rapidement. Ainsi, si vous

constatez une situation et/ou des évènements qui vous interpellent, n'hésitez pas à contacter vos référents de secteurs qui prendront le relais et trouveront des solutions pour régler la situation. Il ne s'agit pas de faire de la délation ; nous avons la volonté de préserver le bien vivre à Rougegoutte toujours dans le respect de la vie privée de chacun.

RÉFÉRENTS 2020-2026

SECTEURS	RÉFÉRENTS
Maire en charge de la sécurité des biens et des personnes	Guy MICLO ☎ 06.81.82.22.90 guy.miclo@gmail.com 11 rue du Bringard
⇒ Rue des Epreys ⇒ Route de Chaux : jusqu'au chemin de la Pierre ⇒ Secteurs des Étangs et zone de loisirs	Paul SCHNELL ☎ 06.75.02.51.72 39, rue des Epreys
⇒ Chemin de la Pierre ⇒ Route de Chaux : depuis le chemin de la Pierre jusqu'au carrefour RD12/24 ⇒ Rue Traversière ⇒ Rue des Peupliers	Florent MONCHABLON ☎ 06.62.18.76.32 ✉ mon.flo@free.fr 4 bis, chemin de la Pierre
⇒ En charge de la signalétique de la Commune ⇒ Rue du Coinot ⇒ Rue des écoles : jusqu'à la Mairie	Rémi SCHWALM ☎ 06.76.82.17.62 ✉ schwalm.remi@orange.fr 5A, rue des écoles
⇒ Rue des écoles depuis la Mairie jusqu'à la rue du Commerce, Rue du Commerce ⇒ Tout le secteur église	Claude LAMY ☎ 06.73.45.08.87 ✉ claudelamy@outlook.com 3, rue des écoles
⇒ Route de Vescemont ⇒ Rue des Hauts Champs ⇒ Rue de l'égalité	Florence HEBERLE ☎ 03.84.29.54.67 ✉ florence.heberle@free.fr 11, rue des Hauts Champs
⇒ Rue du Bringard ⇒ Rue du Curtil Buisson jusque chez Gérard Loffroy, rue du Réchet	Christian BOUGEARD ☎ 06.86.74.59.53 ✉ mart.chris90@free.fr 1 bis, rue du Curtil Buisson
⇒ RD 12 Avenue de Gaulle : depuis le pont Carpe d'Or jusqu'à l'entrée de Giromagny ⇒ Rue de la Fraternité, Rue Bourgois, Rue du Cerisier, Impasse des Champs des Cerisiers, Chemin du Pied Germain	Laurent BEAUTOUR ☎ 07.78.87.72.25 ✉ laurent.beautour@territoiredebelfort.fr 3, impasse des Champs des Cerisiers

⇒ Rue de l'église ⇒ Rue des Cités ⇒ Rue du Curtil Buisson depuis le rue du Réchet	Raymond VIENNOT ☎ 06.81.76.99.42 ✉ raymond.viennot@wanadoo.fr 6, rue du Curtil Buisson
⇒ Avenue de Lattre de Tassigny (RD12) depuis la rue du Commerce, Place Daudet jusqu'à Grosmagny	René MAUFFRAY ☎ 06.87.14.15.63 ✉ mauffray.rene@neuf.fr 24 bis, avenue de Lattre de Tassigny

En cette fin d'année, il a été constaté une recrudescence de cambriolages dans le nord du territoire. Il est donc recommandé de faire attention et d'adopter des gestes élémentaires de précaution, en verrouillant les voitures, portes d'entrées et fenêtres des habitations. Les référents sécurité et le maire sont à votre disposition et à votre écoute.

Il est demandé de respecter les limitations de vitesse sur la commune. Il est encore constaté trop d'excès de vitesse mettant en danger la vie d'autrui.

STATIONNEMENT SUR LE PARKING PLACE DAUDET

« Territoire d'Energie 90 », en partenariat avec l'ADEME, a installé 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques, soit 4 points de recharge et 4 places de parking, Place Daudet.

Des stationnements « abusifs » sur ces 4 places de parking, sont régulièrement constatés. Ces places doivent être accessibles aux véhicules électriques qui viennent pour effectuer une recharge électrique de leur véhicule.

Attention = les dispositions de l'article R 417-10 du Code de la Route stipule que tout véhicule thermique ou électrique non branché à la borne est passible d'une amende pour stationnement gênant de 35 €. D'autre part, comme pour un stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées, les conducteurs s'exposent à un enlèvement en fourrière. **Plusieurs amendes à ce jour ont été délivrées.**

DEFIBRILLATEURS

Le Conseil Municipal en date du 04 février 2020 a décidé d'adhérer au groupement de commande relatif à l'achat de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) mis en place par le SDIS et a décidé d'acquérir 3 défibrillateurs à installer en 2021 :

1. Mairie (à l'extérieur)
2. Ecole (intérieur)
3. Stade (intérieur)

INFORMATIONS DIVERSES - VIE COMMUNALE

1) Réparation de la pompe à chaleur de la chaudière Mairie : en cours

La pompe à chaleur Viessmann installée dans le bâtiment de la Mairie, par l'entreprise Denis PERROD ne fonctionne plus depuis plusieurs années faute de pouvoir être réparée ni entretenue par l'installateur qui n'a pas les compétences pour une PAC. Plusieurs chauffagistes ont été sollicités par le Maire et sont venus sans pouvoir opérer de réparation en raison d'un monopole Viessmann qui empêche un réparateur de pouvoir obtenir les pièces nécessaires à une remise en fonctionnement de cet appareil.

Le Maire a réussi à entrer en relation directe avec Viessmann qui a mandaté un réparateur : R.P.M.V. ROTH Philippe, lequel a préalablement envoyé un devis pour un diagnostic d'un montant de 310,20 €. Le diagnostic a détecté un défaut de la carte mère, le changement a été opéré le 08 octobre 2020 pour un montant de 669.30 € TTC. A ce jour la PAC ne fonctionne toujours pas, bien que l'entreprise soit déjà revenue 2 fois.

2) Chauffage salle communale de la Cité

La cuve fuel qui date de 1972 a pris l'eau. Nous avons contacté GRDF. Un technicien doit venir pour apporter des préconisations qui nous permettront de monter un dossier afin de passer à un chauffage au gaz (la salle communale de la Cité est déjà raccordée au gaz).

3) Bâtiment annexe Mairie

Un nettoyage des gouttières et vérifications des vélux a été effectué par l'entreprise Morel pour un coût de 771,95 €.

4) Service civique

Nous envisageons l'embauche d'un jeune en service civique. Le cout mensuel à la charge de la Commune serait de 107,68 € grâce à une prise en charge financière de l'Etat.

Profil attendu pour les services administratifs : des capacités rédactionnelles, rigueur, classement. Durée : 8 mois

5) Archivage

Le Maire a contacté le Centre de Gestion de la Fonction Publique et Céline Mougin archiviste. Une intervention pourra être envisagée avant le second semestre 2021 ; un travail régulier d'archivage est obligatoire.

6) Commission de contrôle

Nicolas CHARNOT, Conseiller Municipal, est nommé à la Commission de contrôle, laquelle a pour mission d'assurer la régularité des listes électorales.

7) Les dégâts de sangliers

Un débat a eu lieu avec le Président de l'A.C.C.A Patrick PERREZ.

Devant la recrudescence des dégâts occasionnés par les sangliers sur le ban communal, des actions doivent être conduites par l'A.C.C.A. et en complément des battues administratives peuvent être décrétées par arrêté municipal.

8) Le point sur la collecte de textile 1 rue du Coinot (près des ateliers municipaux)

Attention ! sont acceptés seulement : les vêtements propres et secs, le linge de maison, les chaussures propres, liées par paire et petite maroquinerie (sacs, ceintures, portefeuille).

Pas de linge souillés ! moisiss ! humide ! et pas de produits qui ne sont pas du textile !

9) Conseil Municipal de Jeunes

Mélanie BLEICHER et Alexanne CANAL travaillent de concert à la mise en place de ce nouveau C.M.J (Conseil Municipal de Jeunes). La pandémie et la Covid-19 perturbent bien sûr le bon déroulement de ces actions qui pourtant se poursuivent.

10) Cadeau de Noël aux séniors et aux enfants des écoles

La distribution aux séniors des cadeaux de Noël a été faite à partir du 12 décembre 2020 par les Conseillers Municipaux. Les enfants ont reçu, dans leur classe, un sachet de friandises lundi 14 décembre 2020 après-midi.

11) Annulation de toutes les manifestations prévues de septembre 2020 à janvier 2021

Au terme de 2 réunions avec les responsables des associations, réunions qui ont été fixées et organisées par le Maire, il a été décidé d'annuler toutes les manifestations qui avaient été prévues jusqu'à la fin janvier. Temps difficiles pendant lesquels, malgré tout, il nous faut conserver l'espoir de jours meilleurs !

12) Fibre à Rougegoutte : les travaux ont repris activement... A priori tout devrait être opérationnel à la fin mars 2021.

13) Un registre des personnes vulnérables a été réalisé. Il est en effet primordial de porter une attention particulière à toutes ces personnes, notamment si elles sont isolées à domicile. Si d'autres personnes souhaitent être aidées, contacter le secrétariat de mairie au 03.84.27.12.67/mail = mairie-rougegoutte@orange.fr

Il importe de garantir un lien avec ces personnes et donc il convient d'activer des dispositifs communaux de soutien à leur égard.

Le Maire a affecté des référents pour chaque personne qui pourrait avoir besoin d'aide et de soutien. Un courrier a été adressé à chaque personne pouvant être concernée ainsi qu'à chaque référent.

14) Loyers pour utilisation des salles de la Mairie et bâtiment annexe Mairie par l'Ecole de Musique et l'Association La Rosemontoise pour les cours de musique et les activités des clubs de la Rosemontoise

Du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} septembre 2021 : coût horaire 2,50 €/heure

Calcul réalisé à partir du coût des énergies gaz et électricité, année N-1

- nombre d'heure école de musique = **1.372,50 heures**

- nombre d'heures des activités de la Rosemontoise (chorale, fanfare, trompes de chasse, heures d'amitié, art floral, couture, théâtre) = **320 heures.**

Une convention est établie pour la durée du présent mandat municipal

⇒ entre la Commune et l'ACV

⇒ entre la Commune et la Rosemontoise.

Chaque année le coût de l'heure est réexaminé.

15) Déneigement des voies communales hiver 2020/2021

La SARL HUSSON à SERMAMAGNY continuera à assurer le déneigement communal avec le prix suivant :

- engin équipé d'une lame : 70.80 € TTC/heure

La Commune réglera, au vu des bons de retrait, les factures de sel de déneigement directement au fournisseur retenu par la Commission d'Appel d'Offre du Conseil Départemental, dans le cadre de la convention établie entre les Communes du Département et le Conseil Départemental pour la fourniture de sel de déneigement. La SARL HUSSON respectera les priorités déterminées par la Commune.

JEUNESSE

SCOLAIRE

La compétence scolaire est gérée par la CCVS et en relation avec les communes de Rougegoutte/Vescemont. En revanche, la gestion des locaux reste de la compétence des communes. Concernant le groupement scolaire de Rougegoutte / Vescemont, afin de pouvoir suivre et répartir les charges de fonctionnement et d'investissement des locaux scolaires, une convention a été mise en place ainsi qu'une commission.

Les membres de la commission pour Rougegoutte sont : Guy Miclo, Jean Karle, Nicolas Galland, Raymond Viennot.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Une campagne a été faite pour renouveler le conseil municipal des jeunes et le pérenniser à Rougegoutte. Afin de sensibiliser nos jeunes, des élues ont créé un dépliant et sont intervenues dans les classes de CM1/CM2 et au collège pour leur présenter les grands objectifs de ce groupe qui seront de construire ensemble un carnet de route pouvant comprendre :

- Les défis du recyclage : faire attention à la planète, dans le quotidien et lors de différentes actions dans la commune
- La création d'un lien intergénérationnel et la participation active aux événements historiques
- Un projet de visite du Sénat à Paris
- ... et d'autres points à construire ensemble

Si questions, vous pouvez joindre les élus via l'adresse : cmjrougegoutte@gmail.com

LE RECENSEMENT DES JEUNES

Pensez à vous faire recenser !



Journée Défense et Citoyenneté

RENDEZ-VOUS SUR
service-public.fr



**Le recensement,
c'est dès 16 ans!**



Ou à la mairie avec
ta pièce d'identité et
ton livret de famille

Pourquoi? : pour être convoqué(e) à ta journée défense et citoyenneté

La Rosemontoise :

« en route pour le Centenaire... »

La Rosemontoise, association bien connue de Rougegoutte et de Vescemont, avec ses clubs, s'achemine tout doucement vers ses 100 ans ! En effet c'est en novembre 1922 qu'a été officiellement déclarée en préfecture l'association d'origine sous le nom de « La Rougegoutte » et qui a, au fil des ans, changé d'« appellation » devenant successivement « Le Cercle Saint Georges » puis à nouveau « La Rougegoutte » et enfin « La Rosemontoise ».

Je reviendrai dans un prochain bulletin sur les grandes lignes de l'histoire de notre association. Je remercie Maurice HELLE qui a déjà effectué un remarquable et efficace travail de recherches.

Au début de son existence elle avait comme activités principales (outre les rassemblements, sorties et autres animations) le « théâtre » et la « clique », activités qui ont traversé les décennies puisque nous les retrouvons encore « intactes » dans les clubs actuels.

Fin des années 60 et début des années 70, l'offre des activités s'est étoffée et c'est ainsi que sont nés les « Clubs » comme : la chorale, la bibliothèque, le 3^{ème} âge, le volley, la photo, la poterie, le yoga, les trompes, l'information, la pêche, le tennis, la pétanque, la couture, l'art floral... certains ayant disparu depuis.

Le Conseil d'Administration de la Rosemontoise projette de célébrer ce centenaire en 2022, vraisemblablement au mois de septembre. Le programme de cette future manifestation n'est pas encore arrêté mais inévitablement une rétrospective de son histoire sera présentée sous différents supports et formes.

Aussi nous faisons appel à vous, Rougegouttois et Vescemontois, qui avez certainement dans vos « archives personnelles » des traces de cette histoire : photos, articles de presse, programmes et autres documents.

Nous pourrions, avec votre autorisation, les reproduire et les présenter. N'hésitez pas à nous contacter et nous verrons comment les exploiter.

Vous pouvez vous manifester auprès de Raymond Viennot (06 81 76 99 42) ou par mail à la mairie = mairie-rougegoutte@orange.fr

Merci pour votre aide, bonnes recherches et à bientôt.

**Le Président de La Rosemontoise,
Raymond VIENNOT**

Prolongation de la campagne des cartes avantages jeunes jusqu'au 20 février 2021 !

Pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans (années de naissance : de 2002 à 2009 comprise) la commune offre la carte avantages jeunes. Cette carte permet de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne sur toute la Franche Comté.

Pour bénéficier de la carte, il faut vous rendre au PIJ (Point Information Jeunes) de Giromagny qui se trouve au Centre Socio-Culturel muni d'une photo, de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pensez à saisir cette opportunité !



**Le secrétariat sera fermé
du Jeudi 24 décembre midi
au Dimanche 03 janvier 2021 inclus.
Réouverture Lundi 04 janvier 2021
à 9 h 00**

**En cas d'urgence, contactez le Maire,
Guy MICLO, au 06.81.82.22.90**

**Le Vendredi 1^{er} Janvier 2021
étant férié, il n'y aura pas de col-
lecte sélective (sacs jaunes) ce
jour-là.**

**Un rattrapage aura lieu le
Samedi 2 Janvier 2021.**

**Veillez à bien sortir les sacs dès
le Vendredi soir.**



Photos : Thierry BOSSEZ

SUIVEZ NOUS !!



Sur illiwap



**Sur la page Facebook
Rougeou'info**



**Sur le site Internet
www.rougegoutte.fr**